

2009/1277 - Programmation financière 2009 au titre du volet santé du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial) (BMO du 20/04/2009, p. 0679)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il y a quelques mois vous avez fait distribuer à chacun de nous la déclaration des droits de l'homme. Permettez-moi en introduction de vous lire une partie du préambule de la constitution de 1946 :

« La nation assure à l'individu et à sa famille, les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère, au vieux travailleur, la protection de la santé, de la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

Ce passage est plus que jamais d'actualité et c'est bien notre sujet avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale que nous voterons sans la moindre hésitation, d'autant que vous le savez, Monsieur le Maire, aujourd'hui en France, la pauvreté représente 13,2 % de la population, soit 7,9 millions d'habitants et de personnes qui vivent avec moins de 880 € par mois. Cette pauvreté touche en priorité les personnes âgées, plus particulièrement les femmes, les jeunes et les familles monoparentales.

Notre mission d'élus, contrairement à la médecine, n'est pas uniquement une obligation de moyens, mais aussi une obligation de résultats. C'est tout au long de l'année que nous devons permettre aux plus démunis l'accès à un logement, à la nourriture, à la santé.

A propos du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, nous soutenons bien entendu les associations qui participent à la prévention des conduites à risques chez les jeunes, d'autant que leurs complications sont souvent irréversibles, telles que le sida ou les hépatites.

Je me permets de rappeler que dans le cadre de cette politique, en 1993 j'ai mis en place à Lyon le premier programme d'échanges de seringues en France dans le cadre de la lutte contre le sida chez les toxicomanes. Peu de politiques avaient alors compris l'importance en termes de santé publique d'une telle démarche, alors que le sida faisait des ravages partout. Le rôle du Maire de Lyon de l'époque -ce n'était pas encore vous, c'était Michel Noir-, a été déterminant pour la mise en place de cette mission qui fonctionne toujours dans les pentes du 1^{er} arrondissement, tout comme ont été déterminants les élus du 8^e arrondissement, en particulier Henry Vianay, Christian Coulon et Jean-Louis Touraine avec qui nous avons commencé à travailler sur ce sujet et cette action de prévention.

Concernant l'accès aux soins des plus démunis, il faut savoir que l'absence de soins est souvent l'une des premières étapes de la spirale de l'exclusion, que les personnes en grandes difficultés financières vont supprimer en premier lieu les soins médicaux.

C'est particulièrement dramatique parce que les pathologies rencontrées dans cette population sont toujours plus graves, beaucoup plus sévères, que les risques de contracter une maladie sont dix fois plus élevés que dans une population normale, que quand ces pathologies touchent les soins dentaires ou ophtalmologiques, elles atteignent directement l'apparence et, outre le regard des autres, elles sont un obstacle majeur à toute démarche d'insertion sociale ou professionnelle.

Lyon possède un véritable vivier d'associations humanitaires, c'est l'une des particularités de l'agglomération qu'il faut encourager puisqu'elle est profondément ancrée dans la tradition lyonnaise. Il ne faut cependant pas oublier que la réussite d'une politique de traitement de l'exclusion des soins passe par la convergence des efforts des pouvoirs publics et du monde associatif, acteurs complémentaires de la lutte contre la précarité.

Malheureusement, dans cette période de crise -c'est le médecin et le Président de France Humanitaire qui parle- il y a une nette aggravation de la difficulté dans l'accès aux soins, tout particulièrement pour des soins coûteux, dont l'offre est très limitée.

Les associations sont confrontées à un public demandeur, de plus en plus large et qui ne concerne plus uniquement les exclus des exclus. Les associations ont de plus en plus de mal à survivre et à poursuivre leurs actions, faute de moyens appropriés. Elles doivent être soutenues quand leurs actions répondent à un véritable besoin.

Je me suis permis, Monsieur le Maire, de rappeler ces données essentielles, pour montrer s'il en était besoin, l'importance de l'accès à la santé pour tous. Nous savons que les dispositifs existants ne sont pas suffisants, mais ils existent. Ensemble, soyons vigilants et adaptons-les du mieux possible. N'oublions pas qu'il ne doit pas y avoir de maillon faible pour ce qui concerne la santé publique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Guillaume, vous voulez ajouter un mot ?

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : Je considère, effectivement, avec M. Delacroix, que ces questions sont éminemment importantes et même fondamentales pour la cohésion de notre société. Mais en même temps en disant cela, Monsieur, vous faites d'une certaine manière un réquisitoire contre la politique nationale actuelle.

C'est aussi un réquisitoire contre un certain nombre de restrictions et de choix budgétaires qui sont faits par l'Etat. M. Fournel tout à l'heure, fera allusion à la crise en ce moment dans les hôpitaux et aux difficultés qu'ont les hôpitaux publics à continuer de fonctionner.

Je pourrais vous citer -ce sera l'objet d'une délibération tout à l'heure-, la question du Groupement Régional de Santé Publique, qui est là dans le cœur de cible de ce que devrait être la coordination de tous les acteurs autour des questions de santé publique, de lutte contre les inégalités, et pour l'accès aux soins. Or il se trouve que dans le GRSP, un seul partenaire réduit sa contribution, c'est l'Etat ! Je n'y peux rien, je fais une constatation !

Donc, je partage votre sentiment, que toutes les convergences doivent exister entre le secteur associatif et les institutionnels. Je constate que la Ville de Lyon, dans ses engagements financiers, est cohérente et stable, ainsi que –et je me tourne vers Thierry Philip- et bien que cela ne soit pas non plus dans ses compétences le secours important que représente la Région Rhône-Alpes, dans la lutte pour l'accès aux soins et le soutien au secteur associatif.

Nous essayons d'être convergents et nous souhaitons que tous les partenaires le soient dans l'idée et dans la lettre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)